

**MODELE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DECIDANT DE RETIRER LA
DELIBERATION DU 28 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix neuf, le ..., le Conseil municipal de la commune de MONTBRUN LES BAINS s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier GILLET, Maire.

Date de la convocation :

Présents :

Absents :

Excusés :

Objet : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 28 NOVEMBRE 2018

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article L.242-3 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 28 novembre 2018, il a été décidé de désaffecter le service public des thermes de MONTBRUN-LES-BAINS et de déclasser l'ensemble immobilier du domaine public, de résilier à l'amiable le contrat de concession signé avec le groupe VALVITAL et de conclure une promesse de vente de l'ensemble des biens immobiliers de l'établissement thermal avec le groupe VALVITAL pour un montant de 1 650 000 euros.

Toutefois, par ordonnance du 7 janvier 2019, le juge des référés du Tribunal Administratif de Grenoble a suspendu l'exécution de cette délibération considérant qu'il existait un doute sérieux quant à sa légalité.

L'ordonnance du Tribunal administratif a empêché la Commune de mener à bien son projet de vente des thermes au groupe VALVITAL.

Le groupe VALVITAL a sollicité le retrait de la délibération.

La Commune souhaitant mener à bien ce projet, il convient de procéder au retrait de cette délibération pour adopter une nouvelle décision purgée des griefs retenus par le juge des référés.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, retirer la délibération du 28 novembre 2018.